

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

Modification de la loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

La loi du 18 septembre 2017 contient le dispositif préventif en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les modifications assurent notamment :

- la conformité avec les directives de l'UE exigeant des États membres qu'ils notifient à la Commission européenne, à l'ABE et aux autres États membres l'identité des organismes de coordination chargés de l'analyse nationale des risques
- la conformité avec les règles de protection des données dans le cadre du registre UBO
- la base juridique nécessaire pour l'accès au registre UBO par certaines autorités

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen
Porte-parole (FR)
+32 479 49 69 77
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be